

**1. Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent aux ventes de FAULHABER PRECISTEP SA (FPS) à ses clients. Les conditions d'achat du client qui diffèrent de celles de la CGV ne s'appliquent pas.

**2. Conclusion du contrat**

Le contrat est conclu après réception de la commande dès que FPS a confirmé son acceptation par écrit. Dès sa confirmation par FPS, la commande du client devient ferme et ne peut plus être modifiée sans l'accord préalable et écrit de FPS.

**3. Documentation**

Les indications techniques contenues dans les catalogues, les fiches techniques, le site Web, etc. ne sont qu'indicatives; elles sont et restent la propriété seule et entière de FPS. Les dessins, esquisses, plans, spécifications, etc. de chacune des parties sont la propriété de la partie qui les a établis et ne peuvent pas être utilisés dans un autre but ou portés à la connaissance de tiers, quels qu'ils soient.

**4. Spécifications des produits**

Dans sa commande, le client précisera et définira de manière complète les spécifications des produits achetés. Il sera responsable de ses erreurs et omissions.

**5. Certification des produits**

Si les produits doivent être certifiés selon une norme, le client le spécifiera dans sa demande d'offre et sur sa commande.

**6. Prix**

Les prix sont nets ex l'usine de FPS; conformément aux conditions EXW des Incoterms 2000, ils ne comprennent pas les frais de transport, d'assurance ni l'emballage; ils sont libellés en francs suisses, hors TVA, ne sont sujets à aucune réduction. Ils concernent la commande telle que définie dans la confirmation de FPS et peuvent être adaptés par elle si le client modifie sa commande. Les frais en relation avec une garantie bancaire, une certification, les droits de douane, les taxes, etc. ne sont pas compris.

**7. Réduction ou annulation d'une commande, modification du délai de livraison**

Si le client réduit ou annule la commande ou change les délais de livraison et que, se basant sur la commande du client, FPS a déjà lancé la production des produits correspondants, FPS facturera au client tous ses frais directs et indirects résultant de la décision du client.

**8. Délai de livraison**

Le délai de livraison convenu est mentionné dans la confirmation de FPS qui pourra le repousser pour des causes imputables au client, notamment en cas de modification des spécifications, de retards dans la réception des paiements, de retard dans la livraison par le client des composants ou d'autres éléments à assembler dans ou au moteur, ou lorsque des circonstances contraignantes affectant FPS ou un tiers surviennent sans que FPS soit en mesure de les écarter, en dépit de l'attention commandée par les circonstances (e.g. perturbations dans l'exploitation de l'entreprise, conflits du travail, livraison tardive ou défectueuse de matière première nécessaire ou de produits semifinis ou finis, mesures ou omissions administratives, phénomènes naturels, etc.).

Le jour de livraison comptant pour le délai de livraison sera celui où FPS a informé le client que le produit est prêt à être livré. Un retard de livraison ne donne aucun droit à une indemnité pour dommages directs ou indirects ou de répercussions, etc. ni à réduire ou annuler la commande.

**9. Acceptation de la livraison**

Le client vérifiera l'état et la qualité des produits immédiatement à réception. En cas de dégât de transport, il en informera immédiatement FPS, le dernier transporteur et l'assurance transport. Il rassemblera toutes les preuves nécessaires et les mettra à leur disposition. Tout autre défaut sera annoncé à FPS par écrit immédiatement, mais au plus tard dans les quatre (4) semaines suivant la réception des produits.

**10. Réserve de propriété**

La propriété des produits livrés passera au client quand il les aura payés en totalité. Le client prendra soin des produits et les assurera de manière adéquate durant la période de réserve de propriété de FPS.

**11. Transfert des risques et bénéfices**

Le transfert des risques et bénéfices au client s'effectue dès que FPS met les produits à disposition du transporteur dans les locaux de FPS.

**12. Transport, assurance et emballage**

Ils sont aux frais et risques du client. Sauf indication contraire du client, FPS choisira le transporteur, le mode de transport, l'emballage et l'assureur; FPS assurera les produits contre les risques usuels de transport. Les emballages ne peuvent pas être retournés.

**13. Outillage spécial et autre élément spécial facturé au client**

Dans les cas où FPS facture au client une part du prix d'un outillage spécial ou d'un autre élément nécessaire à la fabrication d'une commande spécifique, cet outillage ou élément spécial reste la propriété de FPS; s'il n'est plus utilisé durant les cinq (5) ans suivant la livraison de la dernière commande où son utilisation avait été nécessaire, FPS sera en droit d'en disposer et de le détruire.

**14. Paiement**

Sauf indication contraire sur la confirmation de commande de FPS, toutes les factures sont payables en totalité dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture. Passé ce délai, FPS pourra facturer un intérêt de retard calculé à un taux de 4 % supérieur au taux d'escompte courant de la Banque Nationale Suisse et des frais conformes au marché. Les livraisons qui suivent pourront être retenues jusqu'à réception du paiement et FPS pourra imposer d'autres formes de paiement.

**15. Garantie**

FPS garantit que les produits livrés sont conformes à la confirmation, ne comprennent aucun défaut de conception, de construction, d'assemblage ou de matériel et peuvent être utilisés dans des conditions normales, pour autant que les indications figurant sur les fiches techniques, le site Web, etc. soient respectées.

La période de la garantie est de deux ans (24 mois) dès réception des produits mais elle est, au maximum, égale à la durée de vie telle qu'indiquée dans les spécifications techniques. La garantie sur des produits réparés ou remplacés par FPS, au seul choix de FPS, à ses frais et sous sa garantie, est limitée à une durée de 12 mois.

Les défauts doivent être identifiables et reconnus par FPS; pour cela, avant de procéder à un retour sous garantie, le client informera FPS des défauts constatés en lui envoyant un « rapport de non-conformité » et obtiendra d'elle l'autorisation écrite de retourner le produit considéré défectueux.

FPS ne garantit pas la commerciabilité de ses produits ou leur adéquation pour un usage particulier.

Toutes autres prétentions sont exclues, spécialement celles en rapport avec des dommages directs ou indirects ou de répercussion, etc.; il en est de même de la possibilité pour le client de réduire ou d'annuler sa commande.

La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une usure normale, d'une utilisation inappropriée, d'un usage excessif ou d'un non respect des instructions d'usage.

Toute intervention directe, réparation, modification ou transformation effectuée sur un produit par le client ou par un tiers, après que ce produit ait quitté les locaux de FPS, annule la garantie de FPS sur ce produit.

**16. Conditions de stockage des produits livrés**

Températures de stockage entre zéro et 70° centigrades, humidité relative maximale de 75%.

**17. Lieu d'exécution, juridiction et lois applicables**

Le lieu d'exécution et le for juridique exclusifs sont à La Chaux-de-Fonds et les rapports juridiques sont régis exclusivement par le droit interne suisse.